



Séance du Conseil général du 20 novembre 2023

8. Prendre connaissance du rapport de la Commission d'accompagnement Chemenay 11 concernant le décompte final

Rapport de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

(L'arrêté de compte du Conseil communal sera présenté au Conseil général lors d'une prochaine séance)



Commission d'accompagnement Chemenay (CA) Rénovation bâtiment Chemenay 11

Rapport au Conseil communal

Décompte final



Table des matières

1	Introduction	3
2	Vue d'ensemble	4
3	Financement du budget de la fin des travaux	5
4	Financement des travaux déjà engagés avant la demande de crédit du 27 mars 2023	7
5	Suite des activités	8
6	Sinistre inondation du 26 mai 2021	9
7	Prochaines étapes	10



1 Introduction

Lors de sa séance du 27 mars 2023, le Conseil général a approuvé un crédit complémentaire de CHF 555'000 pour terminer les travaux de rénovation du bâtiment Chemenay 11.

Le présent rapport fournit le décompte final relatif à ces travaux ainsi que la vue d'ensemble relatif au financement de cette rénovation.

Selon visite du 1^{er} novembre 2023 sur place effectuée avec l'architecte et les utilisateurs (représentants des pompiers et des travaux publics), la Commission d'accompagnement Chemenay (CA) constate :

- 1) Que les travaux sont terminés.
- 2) Que les factures ont été émises (exceptions : Engel et AM Nettoyages).
- 3) Que quelques points de suivis sont encore ouverts (gérés par l'architecte)

La CA va assurer le suivi des éventuels divers et imprévus susceptibles de survenir durant les prochains mois. La dissolution de la CA sera proposée courant 2024 au Conseil général (idem pour la Commission d'enquête parlementaire).



2 Vue d'ensemble

La vue d'ensemble du projet est la suivante :

		Au 27.03.2023	Au 29.10.2023	Ecarts
	Financement	CHF	CHF	CHF
1	Crédit voté par Conseil général le 11.06.2018	1 050 000.00	1 050 000.00	0.00
2	Crédit voté par Conseil général le 25.01.2021	250 000.00	250 000.00	0.00
3	Divers crédits votés par le Conseil communal en 2021/22	95 808.95	95 808.95	0.00
4	Crédit voté par le Conseil général le 27.03.2023	0.00	555 000.00	-555 000.00
5	Crédit total	1 395 808.95	1 950 808.95	-555 000.00
	Investissement			
6	Dépenses engagées et/ou payées (avant crédit voté par le Conseil général le 27.03.2023)	1 565 394.84	1 895 032.00	-329 637.16
7	Dépassement du crédit total (avant fin des travaux)	-169 585.89	55 776.95	-225 362.84
8	Budget fin travaux	385 000.00	0.00	385 000.00
9	Coût total	1 950 394.84	1 895 032.00	55 362.84
10	Demande de crédit complémentaire à réaliser	554 585.89	0.00	554 585.89

Commentaires:

- a) Le 27 mars 2023, le Conseil général a autorisé un crédit complémentaire de CHF 555'000 (ligne 10).
- b) Sur ce montant de CHF 555'000, une somme de CHF 385'000 était prévue pour financer le budget de la fin des travaux (ligne 8). La différence, à savoir CHF 170'000 devait couvrir le dépassement du crédit existant au 27 mars 2023 (ligne 7).
- c) Après réalisation des travaux, le coût total est de CHF 1'895'032. Par rapport aux chiffres présentés le 27 mars 2023, l'écart est de CHF 55'362.84 en faveur de la commune. La raison principale résulte essentiellement de la non-utilisation des réserves pour inflation et divers et imprévus.



3 Financement du budget de la fin des travaux

		Travaux			
Artisan / Prestataire	Travaux adjudiqués	supplémentaires adjudiqués en cours	Adjudications totales	Factures	Ecart
		de chantier			
A Marca Toiture Sàrl	0.00	1 323.60	1 323.60	1 323.60	0.00
Administration des finances du canton de Berne	0.00	1 020.00	0.00	0.00	0.00
AIB	0.00		0.00	0.00	0.00
AM Nettoyages	0.00	732.35	732.35	732.35	0.00
Annoni SA	9 630.00	1 270.85	10 900.85	10 901.00	0.15
Autorités	1 000.00		1 000.00	1 180.95	180.95
ATB SA	0.00		0.00	0.00	0.00
BKW	0.00		0.00	0.00	0.00
Burgunder	16 515.00	2 439.35	18 954.35	18 954.90	0.55
Commune mixte de Valbirse	0.00		0.00	0.00	0.00
dnm ingénieur-conseil Sàrl	0.00		0.00	0.00	0.00
ECE SA	0.00		0.00	0.00	0.00
Electrotest	650.00		650.00	650.00	0.00
Engel	10 140.00	219.55	10 359.55	10 359.55	0.00
Firesystem	14 750.00		14 750.00	9 537.70	-5 212.30
Frey	8 900.00	-840.00	8 060.00	9 436.40	1 376.40
Gerberland	0.00		0.00	0.00	0.00
Heimann Olivier Sàrl	30 000.00		30 000.00	30 000.00	0.00
Hoffmann	9 520.00		9 520.00	9 520.00	0.00
Houmard SA	1 750.00		1 750.00	1 750.00	0.00
JM Serrurerie et réparations	0.00		0.00	0.00	0.00
La Mobilière	0.00		0.00	0.00	0.00
Menuiserie Morand Sàrl	516.00		516.00	358.10	-157.90
Nu-Swift	0.00		0.00	0.00	0.00
Paerli Chasseral SA	1 995.00	-160.00	1 835.00	1 835.00	0.00
Perrenoud	78 520.00		78 520.00	78 520.00	0.00
Piazza	12 500.00		12 500.00	12 500.00	0.00
Réserve	51 873.17		51 873.17	490.00	-51 383.17
Pierre Faigaux SA	0.00		0.00	0.00	0.00
Rolf Eschmann SA	0.00		0.00	0.00	0.00
Roth Echafaudages SA	3 985.00	-1 346.30	2 638.70	2 638.70	0.00
Ruefli	42 210.00		42 210.00	42 210.00	0.00
SafeT Swiss	0.00		0.00	0.00	0.00
Sanicanal Sàrl	0.00		0.00	0.00	0.00
Schnyder Y. SA	0.00		0.00	0.00	0.00
Sprunger PA & Fils Sàrl	12 850.00	1 361.00	14 211.00	14 110.15	-100.85
Telec Renggli SA	50 990.00	2 095.00	53 085.00	53 085.00	0.00
Wahli Père et Fils Sàrl	20 440.00	-427.85	20 012.15	20 012.15	0.00
Total	378 734.17	6 667.55	385 401.72	330 105.55	-55 296.17

Commentaires:

- a) Des travaux pour CHF 378'734.17 ont été adjudiqués au printemps 2023 (ce montant comprend la réserve pour inflation et divers et imprévus de CHF 51'873.17).
- b) Durant le chantier, des travaux supplémentaires pour CHF 6'667.55 ont été adjudiqués.
- c) Le total des adjudications s'élève à CHF 385'401.72 (ce montant comprend la réserve pour inflation et divers et imprévus de CHF 51'873.17).
- d) Après réalisation des travaux, des factures pour CHF 330'105.55 ont été validées.
- e) L'écart, en faveur de la commune, est donc de CHF 55'296.17 par rapport aux adjudications, respectivement de CHF 54'894.45 par rapport à la part de crédit de CHF 385'000 dévolue au budget de la fin des travaux.

Les explications relatives aux adjudications supplémentaires, respectivement aux écarts ont été fournies par l'architecte et sont les suivantes :



EXPLIC	CATIONS			
211	Maçonnerie	Annoni		contrat de bas
			1 270.85 CHF	seuil de portes
211.1	Echafaudage	Roth	3 985.00 CHF	contrat de base
			1 346.30 CHF	échafaudage ouest
225.4	Détection incendie	Frey + CIE	8 900.00 CHF	
			840.00 CHF	·
			1 376.40 CHF	supplément émetteurs
228	Fermeture	Engel	10 140 00 CHE	contrat de base
220	T GITTICEGIC	Lingoi		supplément après mesures
			210.00 0111	Supplement apres mesures
230	Electricité	Telec	50 990.00 CHF	contrat de base
			1 533.00 CHF	avenant contrat
			562.00 CHF	régulation chauffage
240	Evacuation de fumée	A Marca	- CHF	contrat de base
240	Evacuation de furnée	A Marca	1 323.60 CHF	
			1 323.00 CHF	evacuation furfiees local Karcher
242	Chauffage	Paerli	1 995.00 CHF	contrat de base
			160.00 CHF	WC provisoire
050	0 11 1	NAZ 1 II	40 400 00 005	
250	Sanitaire	Wahli	19 490.00 CHF	
			950.00 CHF	peinture
			427.85 CHF	abandon câble chauffant
273	Menuiserie	Sprunger	13 808.00 CHF	contrat de base
			950.00 CHF	peinture
			382.00 CHF	serrures
			979.00 CHF	porte vestiaire homme
285	Peinture	Burgunder	16 515.00 CHF	contrat de base
			1 702.85 CHF	Ů ,
			313.40 CHF	
			188.05 CHF	ajout échafaudage
			235.05 CHF	banquettes extérieures EST
287	Nettoyages	AM	- CHF	contrat de base
201	ivettoyages	VIAI		nettoyage final



4 Financement des travaux déjà engagés avant la demande de crédit du 27 mars 2023

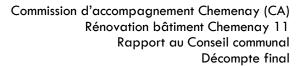
Artisan / Prestataire	Travaux adjudiqués	Travaux supplémentaires adjudiqués en cours de chantier	Adjudications totales	Factures	Ecart
Heimann	21 691.00	0.00	21 691.00	21 691.00	0.00
Paerlitec	0.00	0.00	0.00	2 622.10	2 622.10
SafeT	6 989.09	0.00	6 989.09	2 650.70	-4 338.39
Sprunger	3 799.65	0.00	3 799.65	3 151.55	-648.10
Telec	9 138.00	0.00	9 138.00	11 034.00	1 896.00
Total	41 617.74	0.00	41 617.74	41 149.35	-468.39

Commentaires:

- a) Avant la demande de crédit du 27 mars 2023, des travaux pour CHF 41'617.74 avaient déjà été engagés.
- b) Les factures finales relatives à ces travaux s'élèvent à un total de CHF 41'149.35.
- c) La différence, en faveur de la commune, est de CHF 468.39.

Les explications relatives aux adjudications supplémentaires, respectivement aux écarts ont été fournies par l'architecte et sont les suivantes :

EXPLICA	TIONS						
000	E	- .	01400 00 0115				
230	Electricité	Telec	9'138.00 CHF	reste à facturer			
			346.00 CHF	sur ordre ATB réparation sous dalle / dépose des luminaires pour intervention Annoni SA			
			1'550.00 CHF	agrandissement des portes / démontage et remontage installations électriques			
240	Chauffage	Paerlitec	- CHF	reste à facturer			
			57.30 CHF	solde facture selon contrat			
			2'564.80 CHF	réfection aérochauffeurs			





5 Suite des activités

Selon discussion du 1^{er} novembre 2023 avec l'architecte, plus aucune facture relative à ce bâtiment ne devrait parvenir à la commune (à l'exception des deux factures mentionnées dans l'introduction). Dans le cas contraire, elles seront soumises à la CA, qui formulera des recommandations au Conseil communal.

La CA continuera d'assurer le suivi des derniers éléments du chantiers durant les mois à venir. Sa dissolution, de même que celle de la Commission d'enquête parlementaire, pourront être proposées au Conseil général en 2024.



6 Sinistre inondation du 26 mai 2021

Le 26 mai 2021, une inondation du bâtiment s'est produite. Elle a provoqué des dégâts dans le local de la protection civile :

Montant des dégâts	CHF	45'549.50
Dont pris en charge par l'AIB	CHF	16'827.35
Solde	CHF	28'722.15

Afin de déterminer les responsabilités, une séance s'est tenue le 10 octobre 2023 en présence des entreprises Annoni, Houmard, a Marca, Wahli et de l'architecte Heimann. Les assureurs de ces entreprises étaient également présents. Il en a résulté les conclusions suivantes :

- Pour éviter cette inondation, il aurait fallu installer un toit provisoire, qui aurait coûté environ CHF 40'000.00 (estimation de l'architecte).
- Les dégâts sont inférieurs au coût induit par l'installation d'un toit provisoire.
- Le mobilier détérioré (faisant l'objet du solde de CHF 28'722.15) était relativement ancien.
- La documentation relative à ce sinistre est pratiquement inexistante.
- Une expertise externe serait longue et coûteuse.
- Le sinistre est potentiellement prescrit.

Il est, par conséquent, très difficile d'établir des responsabilités dans cette affaire. Compte tenu de ce qui précède, la CA a demandé aux assureurs de nous faire une proposition à bien plaire. Par courriel du 31 octobre 2023, les assureurs proposent de verser un montant total de CHF 6'100.00 pour solde de tout compte. Nous recommandons au Conseil communal d'accepter cette proposition. Au final, dans l'hypothèse d'une acceptation de cette proposition, le coût à charge de la commune s'élèvera donc à CHF 22'622.15



7 Prochaines étapes

Le calendrier proposé est le suivant :

Délai	Activité	Responsable
De suite	Suivi des derniers éléments du	CA et architecte
	chantiers et gestion des divers et	
	imprévus	
De suite	Finalisation du traitement du	Conseil communal
	sinistre inondation	
2024	Dissolution de la CA et de la CEP	Conseil général

Valbirse, le 1 er novembre 2023

Au nom de la Commission d'accompagnement Chemenay Nicolas Curty, Président